

Immigration

M. Orlikow: Le député demande à qui la faute. La faute est imputable à tous les députés et à tous les partis qui ont approuvé la modification à la loi sur l'immigration qui permettait aux visiteurs de réclamer la citoyenneté lors de leur séjour au Canada. Cette disposition incitait des gens à venir à titre de visiteurs et à rester. Tous les partis ont accepté cela et nous sommes donc tous quelque peu responsables de ce désordre. Le fait que la Commission d'appel de l'immigration n'avait pas le personnel suffisant pour étudier les demandes a également contribué à engendrer la pagaille. Nous sommes tous responsables de ce désordre, monsieur l'Orateur.

Nous reconnaissons tous que le gouvernement aurait dû mettre ce programme en œuvre plus tôt, mais il l'a fait finalement, ce qui a donné lieu à la présentation de 45,000 demandes actuellement à l'étude. Vers la fin de sa déclaration, le ministre a nettement signalé que dans la dernière phase de la campagne, tous les jours, le nombre de demandes s'accroissait, passant de 550 à 780, puis à plus de 1,400 le 12 octobre. Il est donc évident que bon nombre de gens qui étaient entrés illégalement au pays ne doutaient plus qu'on les traiterait généreusement, en dépit du peu de renseignements qui avaient d'abord été mis à leur disposition. Compte tenu du nombre croissant de demandes vers la fin du programme, on aurait lieu, me semble-t-il, de le prolonger.

Je ne puis blâmer le ministre d'avoir annoncé il y a une semaine qu'il n'était pas prêt à proposer une prolongation de deux semaines ou d'un mois. S'il avait fait cette proposition, les requérants qui se sont présentés la semaine dernière n'auraient peut-être pas jugé nécessaire de le faire. Tout ce qu'a dit le ministre et tous les rapports qui arrivent témoignent, je crois, du succès de ce programme et prouvent que les autorités se sont fait comprendre.

Sans m'arrêter sur ce que l'on aurait pu faire ou sur ce qui s'est déjà fait, je tiens à dire au ministre que le programme donne des résultats. S'il proposait de le prolonger d'un mois notre parti lui donnerait son approbation. Je crois pouvoir parler pour mes collègues et dire que nous serions prêts à adopter l'amendement nécessaire sans débat s'il était disposé à le présenter. Je l'exhorte à le faire et à poursuivre la campagne que le ministère a entreprise dans les media de façon qu'un nombre aussi grand que possible de personnes qui sont ici illégalement puissent légaliser leur statut.

● (1500)

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) de sa déclaration sur la régularisation du statut de quelque 45,000 immigrants au Canada, lesquels étaient entrés au Canada et y demeuraient de façon illégale.

Monsieur l'Orateur, ce programme me fait penser à une sorte de solution de rechange temporaire destinée à pallier la mauvaise administration ou les effets d'une mauvaise politique d'immigration. Si ce programme a été rendu nécessaire au Canada, pour permettre à plus de 45,000 personnes, non officiellement résidentes du Canada, de régulariser leur situation, cela dénote que la loi sur l'immigration est probablement à repenser entièrement. Comment se fait-il qu'au Canada on ait vu 45,000 immigrants, dont le statut n'était pas régularisé, et qu'enfin on ait dû

[M. Orlikow.]

lancer une campagne de publicité pour récupérer ces gens et les inviter à devenir des citoyens canadiens à part entière.

Monsieur l'Orateur, cela démontre que notre politique d'immigration est boîteuse, ne répond plus aux besoins et ne reflète plus l'ensemble de l'image du Canada à l'étranger.

Monsieur l'Orateur, les normes de notre loi sur l'immigration devraient être repensées, afin qu'à l'avenir de telles situations ne se produisent plus.

Il est sûr que l'on doit féliciter le ministre et le gouvernement d'avoir permis à ces citoyens de régulariser leur situation au Canada.

Monsieur le président, même si nous faisons cette proposition d'une année à l'autre, le même problème se reproduira. Pourquoi alors ne pas s'attaquer au vrai problème de l'immigration et saisir de nouveau le Parlement de cette loi, afin de repenser les normes de l'immigration et l'ensemble de cette politique, afin que cette situation ridicule ne se reproduise plus.

Cette situation est honteuse, tant pour les gens qui sont entrés ici en cachette,—j'en connais certains qui avaient peur de se présenter à ces «fameux» bureaux—que pour certains étrangers qui ont fait une demande, mais qui sont aux prises avec des fonctionnaires qui ne peuvent les accepter à cause d'une loi désuète.

Monsieur le président, il me semble que si le gouvernement voulait être sage, dans ce domaine, il repenserait complètement la loi sur l'immigration, plutôt que de se contenter à réparer les pots cassés.

* * *

[Traduction]

LES PONTS**DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PORTANT SUR LES PONTS INTERNATIONAUX, EN PARTICULIER SUR LE PONT AMBASSADOR**

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer dans les deux langues officielles une déclaration portant sur les points internationaux, et tout particulièrement le pont Ambassador. Le texte de la déclaration sera transmis aujourd'hui aux parties intéressées par le pont Ambassador.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA RECONNAISSANCE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT DU CHILI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander le consentement unanime de la Chambre aux termes de l'article 43 du Règlement pour présenter, avec l'appui du député de Scarborough-Ouest (M. Harney), la motion suivante:

Que la Chambre exprime son regret que le gouvernement n'ait pas cru bon de refuser sa reconnaissance diplomatique au gouvernement militaire du Chili qui a pris le pouvoir à la suite d'un coup militaire où le président élu démocratiquement a perdu la vie et où les droits de l'homme fondamentaux d'un grand nombre de Chiliens n'ont pas été respectés;